



Création d'une collecte destinée à compenser les sanctions financières subies par les Personnels Pénitentiaires

La collecte destinée à compenser les sanctions financières subies par les Personnels Pénitentiaires, dans le cadre du mouvement social pénitentiaire a débuté le vendredi 12 janvier 2018.

Le jeudi 11 janvier 2018, quatre Collègues du Centre Pénitentiaire de Vendin-le-Vieil étaient victimes d'une tentative d'assassinat par un détenu terroriste. Cette lâche et grave agression a réveillé les consciences ! Les Personnels Pénitentiaires réclament de travailler en sécurité !

Pour ce faire, il est nécessaire de lancer un plan de recrutement orienté sur la fidélisation. Plus il y aura de Surveillants sur les coursives, plus il y aura de sécurité. Cependant, pour recruter, il faut que le statut du Surveillant soit revu à la hausse. La profession n'attire pas. Il est impensable de croire que nous pouvons recruter autant de postes, pourtant budgétisés par Bercy, alors qu'un élève Surveillant gagne 1100EUR net par mois et qu'il doit payer sa restauration...

Il est tout autant impensable de croire que nous pouvons recruter pour aller vers plus de sécurité et pour compenser les départs à la retraite alors qu'un Surveillant stagiaire gagne 1400EUR net par mois, prime incluse, hors heures supplémentaires ! Ces mêmes Collègues stagiaires qui sont affectés sur Paris ou Lyon, déracinés, là où les loyers sont les plus élevés...finissent pour certains d'entre eux par dormir dans leur véhicule, utilisant les vestiaires de la prison pour se laver...

La conscience réveillée par l'attentat de Vendin, c'est toute la France pénitentiaire qui s'est levée, contre le système.

Les Français ont découvert « les gardiens de prison » à travers les médias, alors que les « Surveillants pénitentiaires » sont en mal de reconnaissance. Les Français ont appris qu'en moyenne, près de 12 Surveillants sont victimes d'agression chaque jour (4314 en 2017, 4077 en 2016...). Cela ne peut plus durer.

Tarascon, Mont-de-Marsan, Borgo, là encore, des Collègues ont été victimes d'agressions graves en seulement quelques jours, redoutant même la mort de l'un des Nôtres. À Borgo, l'agresseur a donné pas moins de 34 coups de lame à nos deux Collègues !

Les Surveillants criant leur colère ont reçu un soutien sans précédent de l'opinion publique. L'administration pénitentiaire et le ministère, quant à eux, cherchaient par tous les moyens à contenir « le mouvement social », à éteindre l'incendie qui se répandait de prisons en prison. Au plus fort de la mobilisation, 87% des 188 établissements pénitentiaires étaient ralentis ou complètement arrêtés. Les Surveillants ne veulent plus travailler en danger. Ils réclament davantage de sécurité, de personnels, de reconnaissance.

En représailles, le ministère de la « Justice » a fait déployer des cars, des unités, des escadrons entiers de Force de l'Ordre afin de mater ces fonctionnaires.

Des Fonctionnaires qui distribuaient des coups de matraque à des fonctionnaires. Des Bleus contre des Bleus. Mais malgré cela, les Surveillants ont fait face. Ils ont pris les coups de gaz lacrymo et les coups de matraque, parce qu'ils n'en peuvent plus. 15 jours durant, les matons ont refusé d'être matés, par une forme d'injustice.

En réponse et pour les punir, l'administration les sanctionne.

Les Surveillants Pénitentiaires sont des sujets de l'État, ils n'ont pas le droit de dénoncer leurs conditions de travail, de s'opposer à leur administration. Ils n'ont pas le droit de faire grève, quand bien même, le droit de grève, en France, est un droit à valeur constitutionnelle. C'est le sacro-saint « statut spécial ». Alors, ces milliers de Surveillantes et Surveillants, ces pères et mères, ces enfants essuient les sanctions d'abord financières, puis disciplinaires.

Ces sanctions peuvent aller jusqu'à 15 jours de retenue sur salaire. Le dur combat pour la sécurité et la reconnaissance se termine là ! 15 jours de salaire en moins. Vlan ! Et puis, les mesures disciplinaires, qui peuvent se cumuler : de 5 à 15 jours d'exclusion temporaire (de 5 à 15 jours de salaire en moins, encore. Re Vlan !...). L'administration pénitentiaire qui peine à recruter et à fidéliser s'offrirait le luxe de mettre à pied ses fonctionnaires dont elle a pourtant tant besoin pour faire tourner ses tables !!

La douche est froide. Glaciale même. Mais le soutien de l'opinion publique nous réchauffe.

Pour pallier ces centaines de sanctions, et à la demande de nombreuses personnes qui nous ont contactés, le **Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE** a décidé de créer une collecte de fonds en ligne, qui sera intégralement reversée aux Surveillantes et Surveillants.

Bien entendu, nous savons que nous ne pourrons jamais rendre à tous ce que l'administration va leur prendre, mais si nous pouvons soulager les Copains qui seront dans les situations de retenues sur salaire les plus importantes, alors vous prouverez à tous, à l'administration et au ministère que notre lutte était encore plus légitime.

Les retenues financières seront prélevées sur les payes de mars, ainsi, cette collecte se clôturera le 31 mars 2018.

(La collecte a été lancée hier soir. Les premiers dons sont arrivés très vite. Le partenaire que nous avons choisi nous a contacté ce matin au vu de l'engouement et de la portée de cette collecte, afin de passer sur une plateforme professionnelle. Ainsi, les premiers dons ne sont pas visibles alors que la collecte arrivait déjà à hauteur de 560EUR. Merci aux premiers donateurs : Jessy, Grégory, Pascal, Stéphane, Ludovic, Narima, Yannick, Jean-Michel, Christian, Emmanuel, Reynald, Christophe, Fabrissio, Laurent, Yann).

Merci pour votre soutien.

Pour faire votre don, cliquez sur : <https://lydia-app.com/collect/soutienauxpersonnelspenitentiaires>

Le pôle Communication

Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE

Personnels de Surveillance

<https://www.fopenitentiaire.fr/>

<https://fb.me/SNPFOPS>

https://twitter.com/SNPFO_PS

FORCE OUVRIÈRE - *Personnels de Surveillance*

NOUVELLES COORDONNÉES : [3 avenue de Bellevue – 91210 DRAVEIL](https://www.fopenitentiaire.fr/) - Tél : **01.69.39.10.00**

www.fopenitentiaire.fr